

Commune de Saint Julien de Peyrolas
11 Grande rue
30760 Saint Julien de Peyrolas

Réunion du Conseil Municipal
Le 21 novembre 2018 à 18 heures
Date de convocation : le 15 novembre 2018
Affichage convocation : le 15 novembre 2018
Envoi convocation : le 15 novembre 2018

Le Maire : René FABREGUE

Membres du Conseil Municipal Présents : Mme, Mrs, Jacques RAMIERE, Serge COMBIN, Christiane MILLIEN, Chrystelle BARNOUIN, Jeannick VALLIER, Jean ROCHE, Françoise CASADEVALL, Daniel BOIRON

Démissionnaires : Paul-Simon GUIGUE, Sébastien FABROL, Brigitte LE MOTAIS, Philippe BEGNIS

Absents : Aline MORENO

Excusé(s) : Agnès BRINGUIER

Pouvoir(s) :

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Jacques RAMIERE

➤ **SIVU désignation titulaire et suppléant**

Suite aux mouvements des élus, Mr le maire propose au conseil municipal de désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour le SIVU « Syndicat intercommunal à vocation unique des massifs du Gard Rhodanien ».

Sont candidats,

- Titulaire : Jeannick VALLIER
- Suppléant : Jean ROCHE

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
9	0	0	Unanimité

➤ **SIIG désignation titulaire et suppléant**

Suite aux mouvements des élus, Mr le maire propose au conseil municipal de désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour le SIIG « Syndicat intercommunal d'information géographique ».

Sont candidats,

- Titulaire : Jacques RAMIERE
- Suppléant : Jean ROCHE

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
9	0	0	Unanimité

➤ **SABRE désignation titulaire et suppléant**

Suite aux mouvements des élus, Mr le maire propose au conseil municipal de désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour le SABRE « Syndicat d'assainissement de Bagnols sur Cèze et sa région ».

Sont candidats,

- Titulaire : Jacques RAMIERE
- Suppléant : Jeannick VALLIER

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
9	0	0	Unanimité

Délégation signature urbanisme

En son absence Mr le Maire propose de donner délégation de signature, pour les dossiers d'Urbanisme à son premier adjoint, Jacques RAMIERE.

Délégation relative à la délibération 2018-06-030 voté en conseil municipal le 7 juin 2018.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
9	0	0	Unanimité

➤ Décision modificative 2

Suite aux intempéries du 9 août dernier et aux dépenses importantes consenties pour la remise en état des voiries, fossés, talus et autres, le budget préalablement prévu pour la remise en état et la maintenance annuelle des voiries communales a été totalement utilisé.

Il reste cependant des travaux à engager et, de fait, des dépenses à prévoir.

Bien qu'une demande d'aide à l'état ait été demandée, par la préfecture, au titre de la solidarité et sachant que, dans le meilleur des cas, celle-ci nous parviendrait au mieux en automne 2019 (pour quel pourcentage ???), il est nécessaire de réalimenter le compte budgétaire 2151 (travaux de voiries) en vue du paiement des factures à venir.

C'est pour ces raisons que Monsieur le Maire propose, à son conseil municipal, la décision modificative suivante sur le budget de la Commune (M14)

Section investissements

Opération	intitulé	Compte	Intitulé	Montant
10001	Travaux école Batiments	21312	Bâtiments scolaires	-30 000.00€
10007	Aménagement du village	21534	Réseau d'électrification	-40 000.00€
10007	Aménagement du village	2135	Installation générale agencement	-30 000.00€
10003	Travaux de voirie	2151	Réseau de voiries	+100 000.00€

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
9	0	0	Unanimité

➤ Indemnités receveur

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Mr le Maire propose au conseil municipal

- Le versement d'une indemnité, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article du 16 décembre 1983, et ce au taux de 100%.

- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Catherine REMIOT, Receveur principal.

- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 € par an.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
9	0	0	Unanimité

➤ Subvention APE sapins

Monsieur le Maire propose de donner une subvention exceptionnelle d'un montant de 126 € pour L'APE suite à l'achat des sapins de Noël.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
9	0	0	Unanimité

➤ Achat de terrain Roche

Dans l'optique de conserver, pour d'éventuels projets futurs, un espace constructible au cœur du village et devant la volonté de M. Alain Roche de vendre sa parcelle N° 1658 cadastrée section A située chemin de la Jonade sud, qui est actuellement en zone réservée dans le PLU de la commune, Monsieur le Maire propose à son conseil municipal, de l'acquérir pour la somme de 35 000€ (trente-cinq mille euros)

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
9	0	0	Unanimité

➤ Achat de terrain Gérosa

Dans l'optique de conserver, pour d'éventuels projets futurs, un espace constructible au cœur du village et devant la volonté de Mme Nicole Gérosa (née Boiron) de vendre sa parcelle N° 1642 cadastrée section A située chemin de la Jonade sud, qui est actuellement en zone réservée dans le PLU de la commune, Monsieur le Maire propose à son conseil municipal, de l'acquérir pour la somme de 27 500€ (vingt-sept mille cinq cent euros)

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
9	0	0	Unanimité

➤ Subvention APE marché de Noël

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 160€ à l'APE pour l'organisation de leur marché de Noël.

Cette somme servirait principalement à l'achat des fournitures suivantes :

- 1 sapin 1m75 – 2 m et son support au prix de 45 €
- 2 sapins de 0.8 à 1 m + support croisillon au prix de 15 € l'unité
- Guirlandes de Noël : 50 €
- Diverses décoration de Noël et / ou le matériel nécessaire à leur élaboration 35 €

Soit la somme totale de 160 €

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
0	7	2	Refus à l'unanimité

Questions diverses

Clocher.

Suite à la visite de l'expert et aux différents intervenants pour la remise en état du clocher, le montant total des réparations s'élève à 13 298 euros dont 10 448 remboursés par notre assurance.

Conseil Municipal des Jeunes.

Lors de leur première réunion, les élus du CMJ nous ont posé la question (très pertinente) au sujet du budget qui allait leur être alloué. Il est bien évident qu'il nous sera difficile de prévoir des dépenses, poste par poste, au niveau du budget communal. En effet, on ne sait pas aujourd'hui, les projets qui vont nous être présentés par le CMJ car leur première séance plénière (au cours de laquelle les projets sont votés à leur niveau) aura lieu en décembre, la suivante en avril et la dernière en juin.

De plus, certains de leurs projets pourront correspondre à des dépenses déjà prévues lors du vote du budget de la commune. Quoiqu'il en soit, on essaiera, lors de l'élaboration de celui-ci, de dégager une enveloppe conséquente.